



24^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

Assistance technique et renforcement des capacités

Genève, le 26 septembre 2013

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Haut-Commissaire adjointe pour son rapport oral sur sa visite au Sri Lanka. Nous nous félicitons de la bonne coopération dont le Sri Lanka a fait preuve durant cette visite, et encourageons le Sri Lanka à étendre cette coopération à toutes les procédures spéciales.

Bien que des progrès importants aient été réalisés, la Suisse partage les préoccupations de la Haut-Commissaire quant aux défis que le Sri Lanka doit relever pour améliorer la situation des droits de l'homme.

Nous félicitons le peuple sri lankais à l'occasion des élections historiques du Conseil provincial de la Province du Nord qui ont eu lieu le 21 septembre et qui constituent un premier pas en avant dans le processus de réconciliation. Nous restons néanmoins préoccupés par la violence liée aux élections et demandons une enquête transparente et indépendante et que les responsables soient traduits en justice.

La Suisse s'inquiète profondément des restrictions en matière de liberté d'expression ainsi que des difficultés rencontrées par les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes. Elle est également préoccupée par les propos diffamatoires à l'encontre de la Haut-Commissaire et appelle les autorités à prendre des mesures pour y mettre fin.

La Suisse encourage enfin le Sri Lanka à multiplier ses efforts afin de résoudre la problématique des personnes disparues, dont le peu d'avancée nous préoccupe, et espère que la nouvelle Commission d'enquête sur les disparitions sera à même d'apporter des réponses aux proches des disparus. Quant à la situation en République démocratique du Congo, la Suisse remercie tout d'abord le Haut-Commissariat pour son rapport sur la situation des droits de l'homme dans ce pays.

Les récentes initiatives législatives concernant la protection des défenseurs des droits de l'homme, notamment la promulgation de la loi établissant une Commission nationale des droits de l'homme, constituent un signe encourageant de la part des autorités congolaises. Néanmoins, la Suisse est préoccupée par la situation des défenseurs des droits de l'homme, qui demeure précaire. Ces

derniers sont régulièrement intimidés, menacés de mort ou arrêtés de façon arbitraire par les forces de sécurité de l'Etat et des groupes armés. Généralement, la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo s'est encore détériorée durant la période du rapport présenté.

En outre, la Suisse exhorte les autorités de la République démocratique du Congo à s'engager pour une véritable réforme du secteur de sécurité. Il est important de s'assurer que les auteurs des violations graves de droits de l'homme soient exclus ou ne soient pas engagés par les forces de sécurité. Dans ce cadre, la Suisse soutient le projet de « *Profiling* » du bureau onusien aux droits de l'homme sur place, qui vise à identifier les auteurs de violations graves de droits de l'homme et du droit international humanitaire au sein des forces de sécurité congolaises.

Merci, Monsieur le Président.